

province de Québec, qui représentait le gouvernement de la province de Québec à ces pourparlers. Nous savons qu'il a reçu des expressions d'opinion d'autres ministères du Québec, et notamment du ministère de la Voirie, du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère de l'Industrie.

#### LE RAPPEL DE VÉHICULES AUTOMOBILES

##### Question n° 1898—M. Robinson:

1. Pour chacune des années depuis 1960 jusqu'en 1969 inclusivement, combien de véhicules-automobiles a) la General Motors b) la Chrysler Corporation, c) l'American Motors, ou d) d'autres sociétés ont-elles rappelés?

2. L'un ou l'autre de ces rappels était-il dû à un défaut de fabrication?

3. Le gouvernement a-t-il fait enquête sur les raisons des rappels?

4. Se propose-t-il d'établir des normes et des services d'inspection appropriés en ce qui concerne l'industrie de l'automobile?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** 1. Aucun renseignement ne peut être obtenu sur le nombre de véhicules automobiles qui ont été rappelés au cours des années 1960 et 1961. Pour les cinq années 1962-1966, au Canada, le nombre total des véhicules automobiles qui ont été rappelés est de 780,609. On ne peut obtenir une répartition complète de ce chiffre par compagnie et par année.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1967 au 11 avril 1969, le nombre des véhicules automobiles qui ont été rappelés est le suivant:

Compagnie	Nombre de véhicules		
	1967	1968	1-1-69 au 11-4-69
American Motors	3,227	Néant	Néant
Chrysler	23,210	318	246
Ford	22,298	6,514	1,166
General Motors	195,651	49,773	554,184
Kaiser-Jeep	Néant	Néant	191
Rolls-Royce			97

Le chiffre de 554,184 de General Motors comprend les véhicules automobiles vendus depuis 1965 jusqu'à aujourd'hui.

2. Il n'est pas possible de classer les défauts par «défauts de fabrication» pour les distinguer, par exemple, des défauts de conception, d'assemblage et d'usure à l'utilisation.

3. Le gouvernement fédéral a obtenu des fabricants des explications complètes et satisfaisantes sur les motifs de chacun des rappels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

[L'hon. M. Hellyer.]

4. Comme on l'a annoncé dernièrement à la Chambre des communes, le gouvernement songe à présenter un projet de loi sur l'établissement de normes de sécurité obligatoires pour les véhicules automobiles et leurs pièces qui sont fabriqués au Canada ou qui y sont importés. On étudie également le besoin de services d'inspection pour assurer l'observation des normes obligatoires.

#### M. J. F. PARKINSON DE LA SCHL

##### Question n° 1905—M. Skoberg:

1. M. J. F. Parkinson fait-il partie du conseil d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Dans l'affirmative, quand a-t-il été élu administrateur et quelle est sa rémunération?

2. Sur quels critères s'est-on fondé pour le choisir comme administrateur?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** 1. Oui. M. Parkinson a été nommé à ce poste le 20 mai 1954. Il ne reçoit pas de salaire ni de rémunération supplémentaires à titre d'administrateur. 2. M. Parkinson est conseiller économique auprès du sous-ministre des Finances et il est l'un des trois administrateurs choisis dans la fonction publique du Canada et nommés par le gouverneur en conseil conformément à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

#### L'AIDE À LA CONSTRUCTION DE DIGUES DANS LA VALLÉE DU FRASER

##### Question n° 1909—M. Rose:

1. Quelles sont les municipalités de la vallée du Fraser qui ont demandé qu'on les aide à construire des digues en vertu du programme de lutte contre les inondations du Fraser, adopté en décembre 1968?

2. Quelle est la hauteur maximum des inondations que les digues de la vallée du Fraser peuvent contenir actuellement?

3. Dans quelles régions considère-t-on que les digues ne suffiraient pas à contenir une crue du printemps plus importante que les crues normales?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. La Colombie-Britannique a reçu de la part de 13 municipalités et districts des demandes d'assistance en vertu du programme de lutte contre les inondations du Fraser prévu par l'entente fédérale-provinciale du 24 mai 1968. La province transmettra au comité du programme conjoint du fleuve Fraser les demandes des municipalités de Kent, Pitt Meadows et Richmond. La province étudie les dix autres demandes avant de les transmettre au comité.

2. Les digues actuelles de la vallée du Fraser ont été construites après l'inondation de 1948 et elles peuvent contenir des crues d'une hauteur de 26 pieds à Mission City, soit le plus haut niveau enregistré. Les digues ac-